PORTEUR DES VALEURS DU RÉSEAU OASIS
www.colibris-lemouvement.org

Happy-Terre
écolieuécole

Vivre ensemble l'écologie et la spiritualité !

- Mis à jour le 25octobre 2018 -

- Sommaire -

- *Genèse et motivations.* p.3
- *Information générales et localisation.* p.4

1. Raison d'Être et description du projet. p.5
   - *Un lieu d'accueil, de ressourcement et de transmission*
   - *Des jardins, à vocation pédagogique et nourricière, cultivés selon les principes de la permaculture*
   - *Un espace culturel et d'expression artistique, ouvert sur le monde*
2. Ebauche d'implantation du site. p.7
3. Les principes relationnels. p.8
4. La gouvernance du projet. p.10
5. Comment intégrer Happy-Terre. p.11
6. Le modèle juridique. p.11
7. Le montage financier. p.13

- Annexe ressource
  Trois questions de définition et nos trois réponses : p.16
  - *Qu'est-ce que l'écologie ? p.16*
  - *Qu'est-ce que la spiritualité ? p.16*
  - *Qu'est-ce que la laïcité ? p.18*

_____

○ *Genèse et motivations.*

Une quête de sens.

Le modèle de croissance et de développement qui prévaut depuis plus de cent ans dans nos pays industrialisés a fini par créer un paradigme qui tend à définir le progrès comme une dynamique de croissance sans fin et une possibilité de consommer sans limites.
Le monde, dominé par les concepts et par la recherche de la satisfaction des désirs, nous fait vivre l'expérience d'une consommation dont les plaisirs et le bien-être sont le plus souvent de courte durée. La frustration et la peur de manquer reviennent alors et la société et les individus qui la composent n'ont de cesse de rechercher de nouvelles offres de consommation, espérant ainsi atteindre le bonheur et la santé.
Il y a dans ce modèle une illusion du bonheur auquel aspire l'être humain !

Une société qui vit dans la peur de l'avenir et des citoyens qui ont perdu confiance dans leurs institutions.

La société dite « moderne » vit aujourd'hui sous l'emprise d'une peur de l'avenir comme sans doute l'humanité n'en a jamais connu auparavant.

L'effritement profond de la confiance des citoyens dans le système et dans la parole de ses dirigeants ne permet plus à une très grande partie de la population de vivre en paix et en sécurité par rapport à l'avenir.
Les rendez-vous électoraux successifs nous montrent combien les peuples sont de plus en plus tentés par le repli sur soi ou la radicalisation des extrêmes. Ces deux attitudes portent en elles plus de germes de violence que de graines de paix.

L'être humain a besoin par nature de liberté et de confiance pour se développer de façon harmonieuse.

Notre mode de fonctionnement habituel, souvent obstrués par des préoccupations mentales, a pour effet de nous déconnecter de ce que nous sommes fondamentalement. Le fait d'être coupés par exemple de nos sensations nous rend aveugles et sourds face aux conséquences de nos actes.
Sans une prise de recul à grande échelle - c'est à dire d'une majorité de citoyens - nous continuerons à souffrir de nos modes de vie et l'environnement continuera à se détériorer.

La vocation de l'humanité est de s'épanouir dans son milieu naturel. Plutôt que de produire et consommer toujours plus tout au long de la vie, il s'agit plutôt d'apprendre à s'ouvrir à la vie en développant notre capacité à être, sans refuser l'avoir. Nous pouvons apprendre à donner et à recevoir, apprendre à aimer en prenant soin du vivant sous toutes ses formes. Cela passe nécessairement par l'ouverture et le développement de la conscience.

Le temps est donc venu de se retrousser les manches et de reprendre notre responsabilité d'auteurs et d'acteurs de la société. Il est possible, en travaillant avec toutes les composantes de notre environnement, de mettre en œuvre des expériences de vie qui constituent des formes alternatives au modèle actuel qui n'en finit pas d'agoniser, épuisant au passage nombre de ressources indispensables pour les générations futures.

L'écolieuécole est une réponse possible pour que l'empreinte de vie laissée aux générations suivantes puisse être source d'émerveillement et de gratitude. Parvenir à cela, c'est parvenir à la réalisation du fait que la nature est notre véritable nature.

Retour au Sommaire

Pour Vivre ensemble l'écologie et la spiritualité !

o INFORMATIONS GENERALES et LOCALISATION

Porteur de projet : **Association « Les Amis d'Happy-Terre »**

Contact : **Rémy BECARD** - 06 20 87 13 92 / 04 66 25 36 40 - Mail : happyterre@orange.fr

Localisation & siège social : **Mas de Sellier – 30330 Saint André d'Olérargues (30)**

Retour au Sommaire

1. RAISON D'ÊTRE ET DESCRIPTION DU PROJET

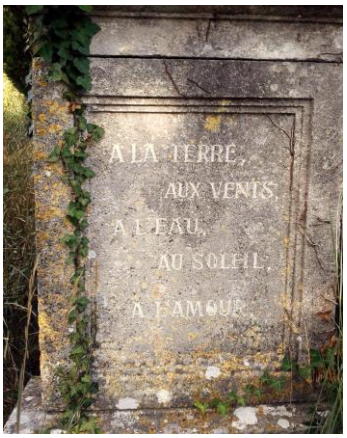

- ***Vivre ensemble l'écologie et la spiritualité*.***

A la fois lieu de vie intergénérationnel pour 10 à 15 personnes et lieu d'accueil, le projet Happy-Terre a pour vocation d'offrir à tous un espace pour cultiver la bienveillance, apprendre, s'entraîner et transmettre tout ce qui peut participer au développement de l'harmonie et à la santé fondamentale de l'être humain. En cela il est **un *écolieuécole***.

Lieu de partage, d'entraide et de ressourcement au sein duquel les fondateurs se retrouvent dans une communauté d'intention pour partager un ensemble de valeurs, de moyens, de pratiques et activités communes favorisant la rencontre avec soi et avec les autres, dans le respect de l'environnement et de la vie sous toutes ses formes.
Ils se reconnaissent dans la citation d'Albert Einstein et adhèrent à l'invitation qui leur est faite de se libérer de toutes formes d'illusion et de cultiver la compassion.

"Un être humain est une partie limitée dans le temps et l'espace, il fait l'expérience de ses pensées et de ses sentiments comme quelque chose séparé du reste, une sorte d'illusion d'optique de la conscience.
Cette illusion est pour lui une prison qui le limite à ses désirs personnels et à l'affection pour les quelques personnes de son entourage. Sa tâche est de se libérer par lui-même de cette prison en élargissant son cercle de compassion jusqu'à y inclure toutes les créatures vivantes et la nature entière dans toute sa beauté."
Albert Einstein

Ils choisissent de s'entraîner à la pratique de la communication bienveillante (souvent nommée C.N.V : « Communication Non Violente») et reconnaissent la nature bénéfique d'un cheminement spirituel ouvert, permettant de faire l'expérience de la réalité, telle quelle, et réaliser ainsi l'inter-relation de toutes choses.

L'éco-lieu-école est donc un lieu de vie intergénérationnel laïque au sens de la loi française libre de toute appartenance religieuse et politique.

***** ***voir les définitions en annexe p.16***

Retour au Sommaire

- ***Concrètement, comment la raison d'être s'incarne-t-elle dans le lieu ?***

Autour de 3 pôles d'activités :

- **Lieu d'accueil, de ressourcement et de transmissions** liées au développement de l'écologie relationnelle et à la spiritualité *(communication non violente, pratique de la méditation – pleine présence & pleine conscience, gestion des énergies du stress et des émotions, accompagnement des aidants, yoga, retraites, cercles de pardon…)*

- **Des jardins, à vocation pédagogique et nourricière, cultivés selon les principes de la permaculture** *(les espaces potagers, le verger et l'accueil de quelques poules permettront de tendre vers l'autonomie alimentaire. Ils serviront également de lieu d'expérience et de transmission ouvert à différents types de public : scolaires, retraités ou adultes en activité désireux de cultiver et consommer « autrement »)*

- **Un espace culturel et d'expression artistique, ouvert sur le monde** *(Vitrail traditionnel, calligraphie, peinture, gravure sur pierre, cerfs-volants et leur langage, Ikebana ou le langage des fleurs, mais aussi Kyudo, Qi Kong,… Chant, Théâtre, expositions d'art, rencontres de convergence sur des questions de société…)*

Retour au Sommaire

2. EBAUCHE D'IMPLANTATION DU SITE

Retour au Sommaire

3. LES PRINCIPES RELATIONNELS

Premier principe : ***« De la graine à l'assiette »***

- *C'est par et dans l'activité de chaque résidant que se réalise la vocation et la pérennité de l'éco-lieu-école. Cette notion de contribution est essentielle par nature !*

Second principe : ***« Comprendre dans l'expérience »***

- ***Parce que les concepts divisent et que l'expérience rassemble, l'approche expérientielle est le mode pédagogique fondateur de l'éco-lieu-école.***
  Chaque habitant, tout comme chaque participant aux activités proposées au sein d'Happy-Terre, adhère en conscience à une communauté d'intention où chacun s'engage dans l'apprentissage et l'entrainement à la pratique de l'accueil, de la bienveillance (communication non-violente), du partage et de l'entraide.
  Chacune et chacun se retrouvent pour partager un ensemble de valeurs, de moyens, de pratiques et activités communes favorisant la rencontre avec soi et avec les autres dans la sincérité et à cultiver la compassion avec toutes les créatures vivantes et la nature entière dans toute sa beauté.

- *La nature est notre véritable nature. L'expérimenter dans une approche non duelle (c'est-à-dire non séparé) permet de la réaliser et de nous libérer de nos conditionnements.*

- *Une transmission bienveillante, intergénérationnelle, ouverte sur le monde. Elle se fonde sur une pratique simple que l'on peut résumer en l'action « d'accueillir - offrir » ; « donner - recevoir ».*

- *Favoriser la sensibilisation et l'adoption de nouvelles pratiques en témoignant de notre expérience.*

Une charte éthique, relationnelle et comportementale est en cours d'écriture par les candidats habitants :

Retour au Sommaire

Précision sur…

- ***<u>Les stages et ateliers</u> « De la graine à l'assiette »***

  Directement ancré dans le travail de l'espace pédagogique de permaculture de l'écolieuécole, ce volet est destiné à un très large public *(scolaires, particuliers, professionnels…)*

  - *initiation et formation au travail de la terre dans une perspective d'alimentation saine et de production agricole inscrite dans un engagement de développement durable (agroécologie et permaculture).*
  - *expérimenter la pertinence et l'efficacité d'une approche permaculturelle dans un lieu de vie en ayant une faible emprise sur le territoire.*

- ***<u>Les stages, conférences et ateliers</u> « Comprendre dans l'expérience »***

  Activité orientée sur le développement de la santé fondamentale des êtres humains, les stages, conférences et ateliers s'inscrivent dans une approche adogmatique et non duelle issus des sagesses traditionnelles, qui permettent de se libérer progressivement des projections et des illusions que nous avons face à la vie.
  Ces activités sont donc accessibles à tous. Cependant, il convient de préciser qu'elles n'ont pas vocation à traiter de pathologies relevant d'un soin médical. L'approche proposée ici ne peut être conçue qu'en interdisciplinarité et en complémentarité avec des approches classiques et traditionnelles de la médecine.

- ***<u>Les séjours de ressourcement et de retraite</u>***

  Seul ou en petit groupe, l'écolieuécole accueille dans un contexte à la fois pédagogique et solidaire.
  Il offre un cadre propice à la réflexion, à la méditation et l'approfondissement de sa pratique dans le cadre de retraites individuelles ou collectives de pleine présence ou pleine conscience.
  Durant leur séjour, les participants sont invités à contribuer ponctuellement au fonctionnement du lieu.

- ***<u>Les manifestations artistiques et culturelles.</u>***

  L'expression artistique constitue une source possible de découverte et d'émerveillement pour le corps et le cœur-esprit. Il est donc naturel, même si cela se fait à petite échelle, que de telles activités puissent y trouver droit de cité.
  Ouvert sur le monde au sens large, l'écolieuécole offre la possibilité d'accueillir différents types de manifestions telles que des expositions, concerts et différentes représentations culturelles en lien avec sa vocation.

Retour au Sommaire

4. LA GOUVERNANCE DU PROJET

- ***La sociocratie comme référence.***

  Le terme « sociocratie » réfère à un mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, de s'auto-organiser. Pour rendre cela possible, la sociocratie va permettre à toutes les composantes de l'organisation d'exercer un pouvoir souverain sur la gestion de l'ensemble comme c'est le cas chez les organismes vivants.

Le fonctionnement :

- ***Le consentement***

  Le mode de prise de décisions d'une organisation sociocratique est le consentement.
  Le consentement signifie qu'il n'y a plus aucune objection (zéro objection) motivée par des arguments reconnus comme valables par le groupe. En d'autres termes, dans un cercle sociocratique, aucune décision d'ordre politique (qui affecte le fonctionnement de l'unité et l'organisation des activités) ne peut être prise si l'un des membres y oppose des objections raisonnables. Les décisions quotidiennes ne requièrent pas le consentement des participants parce qu'elles sont généralement prises à l'intérieur de politiques déjà convenues dans le cercle.

- ***L'élection des personnes à des responsabilités***

  Un mode d'élection sans candidat ! Le choix et l'affectation des personnes dans une fonction ou la délégation d'une tâche se fait sur la base du consentement des membres présents et ce, après une discussion ouverte dans le cercle.

- ***Le cercle comme base de rapport d'équivalence***

  L'organisation met en place une structure opérationnelle constituée de cercles de personnes semi-autonomes. Chaque cercle poursuit un but clairement identifié et organise son fonctionnement comme sous-système de l'organisation. Il est responsable de l'ingénierie de ses processus de travail, qu'il doit définir en termes d'objectifs, d'activités et de mesure des résultats.
  Un cercle établit ses propres règles et les décisions sont prises par consentement. Elles concernent les modalités de fonctionnement interne et l'adoption de propositions qui seront soumises au cercle supérieur.
  Le cercle élabore son système d'information et d'éducation permanente fondé sur la recherche expérimentale, l'enseignement formel et l'apprentissage sur le tas.

- ***Le double lien***

  Un cercle est relié au cercle qui lui est immédiatement supérieur par un double lien. Cela signifie qu'au moins deux personnes sont membres du cercle immédiatement supérieur : le responsable de l'unité de travail (animateur ou coordinateur élu par le cercle supérieur) et un membre délégué par le cercle.

Retour au Sommaire

5. COMMENT INTEGRER LE PROJET HAPPY-TERRE ?

- ***Le projet se développe en autopromotion.***

  L'association Les Amis d'Happy-Terre qui porte le projet est composée d'une vingtaine de membres. Actuellement, le groupe des futurs habitants comprend 3 foyers, soit 5 adultes. Les Amis d'Happy-Terre sont encore à la recherche de 2 à 3 nouveaux foyers pour compléter le groupe d'habitants (qui sera compris entre 10 et 15 personnes avec les enfants). Des candidats postulants sont rencontrés en ce moment et il reste des places disponibles. Toute candidature présentant une motivation profonde et sincère est étudiée avec bienveillance.

- ***Comment intégrer le projet Happy-Terre ?***

  Les personnes intéressées commencent par prendre contact avec nous et font connaissance avec le projet dans ses différents aspects éthique, relationnel et financier. Une première rencontre a lieu et si les deux parties y sont favorables. Puis, un parcours d'intégration permet aux personnes de bien s'approprier le projet en participant notamment à son élaboration et son évolution.

  Au terme du parcours, le groupe d'habitants (Cercle Opérationnel) délibère sur l'acceptation ou non des postulants.

6. MODÈLE JURIDIQUE ET FINANCIER :

- ***Une visée d'intérêt général***

  Happy-Terre s'inscrit dans un projet d'intérêt général : Vivre ensemble l'écologie et la spiritualité !
  Notre modèle juridique et financier s'inspire de plusieurs écolieux et notamment des modèles appliqués chez ECORAVIE dans la Drôme ou encore du Hameau des Buis en Ardèche.

  Son objectif vise à créer un « bien commun », c'est-à-dire un lieu et un habitat qui n'appartiennent plus à aucune personne privée, mais seulement à lui-même, afin qu'à terme les habitants puissent l'intégrer sans apport financier initial.

- ***Le projet repose sur trois structures : une SCI et deux Associations. Elles collaborent à partir de leurs fonctions respectives.***

  La SCI est propriétaire des lieux et administrée par deux associations :
  - Les Amis d'Happy-Terre qui porte le projet, anime le lieu et gère ses activités
  - Les Habitants d'Happy-Terre.

  Les habitants sont locataires de la SCI et sont membres des deux associations actionnaires de la SCI.

Retour au Sommaire

- ***Schéma du montage juridique***

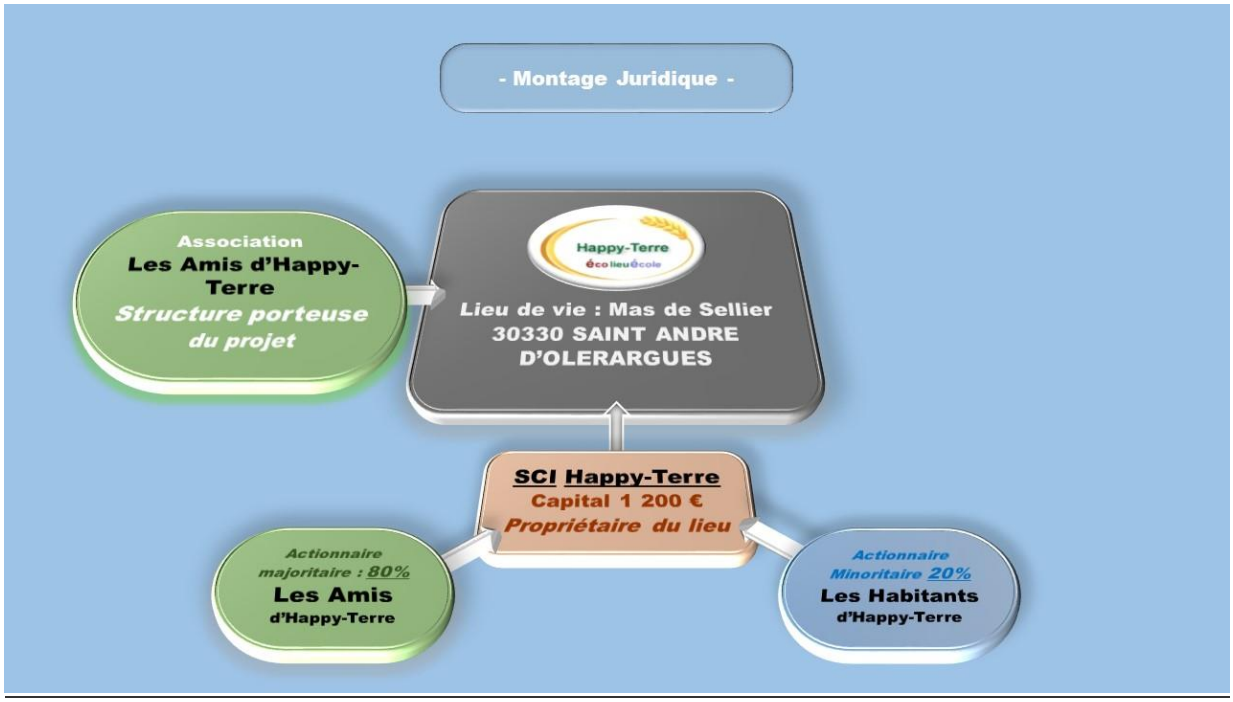

D'un point de vue juridique, la SCI Happy-Terre et les associations qui la composent ont trois caractéristiques essentielles :

- La dimension démocratique : prise de décision par consentement, élection sans candidats aux différentes fonctions de responsabilités.
- Un but non spéculatif : chaque prêteur solidaire se voit rembourser les apports financiers qu'il a versé, réévalué sur la base de l'indice de référence des loyers. Il ne fait donc pas de plus-value.
- L'ensemble des excédents sont placés dans les réserves utiles au bon fonctionnement et développement de l'écolieuécole.

En cela, Happy-Terre dépasse les ambitions habituelles des associations syndicales de copropriétaires ou même de certaines associations qui se fondent à l'occasion de la création d'éco-quartiers dans les villes. Il s'agit de contribuer à la création d'un lieu de vie où l'habitat peut être à la fois très confortable et social.

Retour au Sommaire

- ***Schéma de financement***

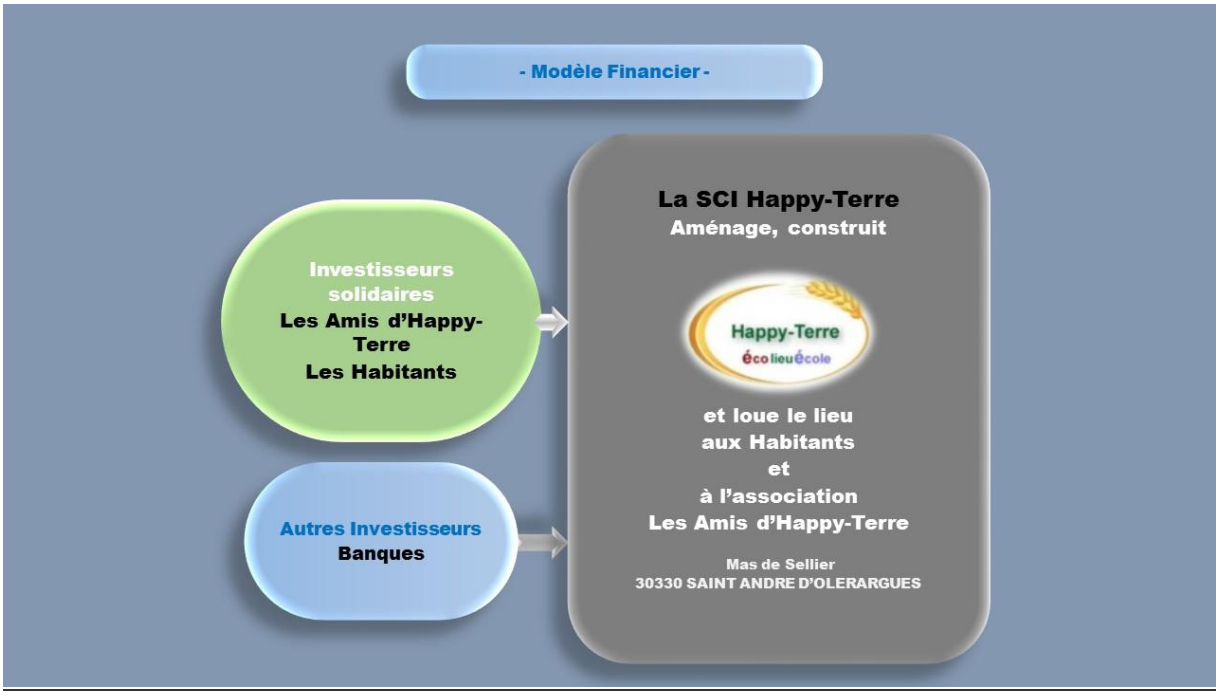

- ***Plus de propriétaires, seulement des locataires responsabilisés.***

  Responsabilisés car ils gèrent eux-mêmes leur lieu de vie. Ils prennent les décisions parce qu'ils habitent le lieu, et non parce qu'ils en ont la propriété. C'est le droit d'usage qui remplace la propriété. Quand ils partent, les ex-habitants n'ont plus de pouvoir car ils ne sont plus habitants.

  L'ambition est de développer un bâti avec des performances énergétiques fortes de manière à limiter aux mieux les charges de consommation énergétique. Toutefois, cette ambition économique ne peut en aucune manière prévaloir sur la raison d'être d'Happy-Terre ; elle doit au contraire la servir.

- ***Le financement s'appuie sur des prêts solidaires consentis à la SCI par les Habitants, des Amis d'Happy-Terre, des concours bancaires. Des opérations de financements participatifs seront lancées au moment opportun.***

  Pour participer au projet *(acquisition du terrain, aménagement et construction des habitations et de la maison commune)* **et devenir habitant, il est nécessaire de pouvoir honorer plusieurs conditions :**

  - **Disposer de revenus réguliers**
  - **consentir un premier prêt solidaire à la SCI de 75 000 euros**
  - **verser à la SCI un apport en compte courant de 5000 euros pour disposer d'un fonds de trésorerie** *(non récupérable)*
  - **des prêts solidaires complémentaires seront nécessaires en fonction du budget définitif adopté par tous les membres et des choix en matière de limitation des concours bancaires** *(fourchette large… comprise entre 45 et 125 000 euros)*

Retour au Sommaire

- ***Un financement solidaire le plus large possible !***

L'objectif est de créer un « bien commun », qui n'appartienne plus à aucune personne privée mais seulement à lui-même. Le financement s'appuie sur des prêts solidaires faits par les Habitants et les Amis d'Happy-Terre et un concours bancaire que nous souhaitons le plus faible possible.

Les remboursements des prêts solidaires et bancaires s'effectuent sur le long terme. Ainsi, lorsque la société n'aura plus aucune dette, les mensualités seront ajustées et se limiteront aux seuls besoins d'entretien et de couverture des charges communes. La mensualité sera alors réduite au strict minimum et il n'y aura plus nécessité de consentir un prêt solidaire pour intégrer le lieu de vie.

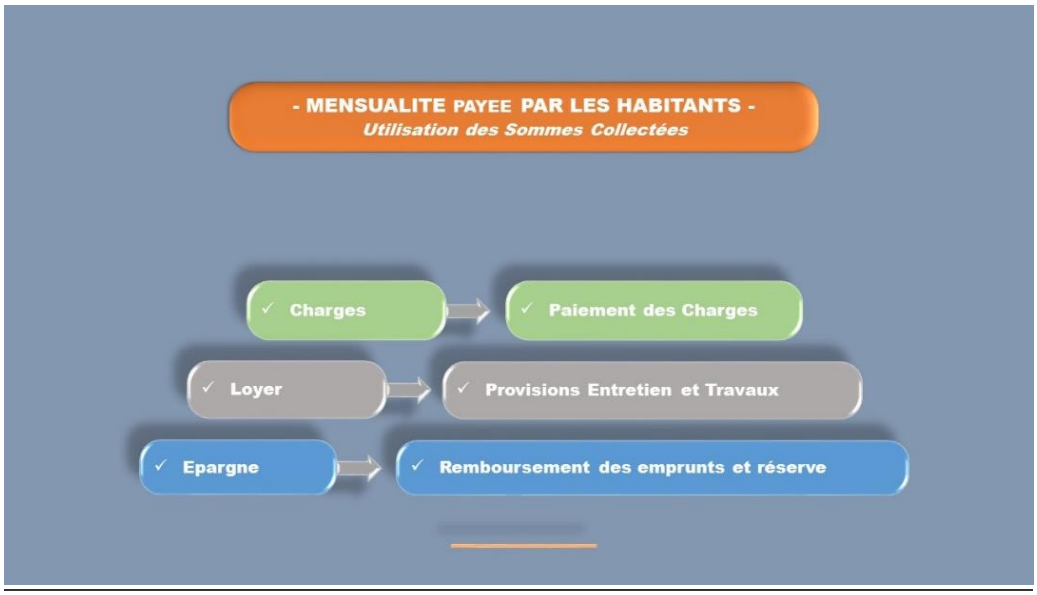

Commentaire :
La mensualité payée par les habitants n'est pas encore fixée. Elle le sera au moment du chiffrage précis des études de construction et au regard des financements mobilisés. Dans tous les cas, la mensualité payée par chaque foyer habitant comprend trois parties :

1. Une part de charges :
   L'estimation inclut les abonnements (eau, électricité, ordures ménagères, internet, etc.), des estimations globales de consommation, les frais de gestion administrative, l'assurance habitation, la taxe foncière.
2. Une part de loyer :
   Calculé en fonction de la surface du logement, le versement du loyer (à fonds perdu) permet à la SCI Happy-Terre de faire des provisions pour les travaux d'entretien et de rénovation. Cela permet également au groupe d'habitants d'être davantage libre dans le choix de nouveaux venus, indépendamment de leur apport financier initial.
3. Une part d'épargne :
   La part d'épargne mensuelle est obligatoire. Elle contribue d'une part au remboursement des emprunts contractés par la SCI Happy-Terre pour financement du projet et d'autre part elle sert à alimenter le fonds de réserve en cas de départ d'un ou plusieurs habitants. Cette dernière se cumule à l'investissement initial de chaque habitant.
   La part d'épargne dépend à la fois de la surface du logement et de l'investissement initial des habitants. Par solidarité, elle peut être modulée à la hausse ou à la baisse, en fonction des revenus du foyer.

Retour au Sommaire

- ***Au moment du départ d'un habitant…***

  Au moment du départ d'un habitant, la SCI procède au remboursement des sommes prêtées conformément à l'accord signé par les parties lors de la mise en place du contrat de prêt solidaire.

  Les habitants, ou leurs héritiers le cas échéant, récupèrent alors la totalité des sommes dues, majorée de l'évolution de l'indice de référence des loyers. La SCI doit alors apurer le remboursement au plus tard un an après la réception de la notification officielle du départ de l'habitant.

  En cas d'incapacité de remboursement de la SCI, et selon les circonstances et conditions de celles-ci (abandon du projet par exemple), le contrat prévoit que le remboursement des sommes prêtées ne deviendra exigible par le Prêteur Solidaire qu'après la vente de la totalité des actifs et apurement du passif de l'Emprunteur.
  Durant la procédure, le Prêteur continuera de remplir ses engagements, notamment en matière de remboursement des différents prêts consentis par des organismes bancaires.
  Le remboursement du prêt se fera après déduction des sommes restant dues par le Prêteur, quelle qu'en soit la nature et à concurrence du solde alors disponible.

Retour au Sommaire

Annexe ressources

Happy-Terre, c'est un lieu intergénérationnel pour apprendre à Vivre ensemble, chaque jour et à chaque instant, l'écologie et la spiritualité.

Trois questions de définition et nos trois réponses :

- ***Qu'est-ce que l'écologie ?***

C'est comprendre notre place dans l'univers. C'est se sentir en harmonie avec soi et avec son environnement.
Dans notre projet, c'est un double apprentissage et un entraînement :

- à l'acceptation de ce qui est : soi, les autres, l'environnement,

et

- un engagement dans une action ouverte, saine, respectueuse des hommes et de la nature.

« Si nous n'avons plus rien à rejeter, nous ne produisons plus de déchet ; c'est donc que nous sommes devenus pleinement écologiques ! » (Citation de Somasekha, l'espace du cœur : http://www.espaceducoeur.com/index.html).

- ***Qu'est-ce que la spiritualité ?***

Une première réponse pourrait être « une voie d'épanouissement de la vie que nous sommes ».

Frédéric Lenoir, *philosophe, sociologue et écrivain, dit* : « La spiritualité, c'est essayer de passer de l'ignorance à la connaissance et de passer de la peur à l'amour »

Tôt ou tard, l'être humain s'interroge à propos de l'existence et se pose souvent quatre questions : Pourquoi vivons-nous ?, Que sommes-nous au fond ?, Que sommes-nous censés être ? et Qu'est-ce que je peux faire de bon dans cette vie ?

Le projet Happy-Terre reconnaît simplement l'aspiration naturelle au bien-être de tous les êtres vivants. Pour chacune et chacun d'entre nous, cette aspiration ne s'applique pas seulement au corps mais également à l'esprit.

Mais que faut-il entendre par «esprit » ? L'esprit, c'est la vie que nous sommes ! Voici une définition simple pour décrire la vie qui se manifeste en nous et aussi sous de nombreuses autres formes autour de nous.

Peu d'ouvrages de psychologie abordent la question de la spiritualité. La philosophie et les religions y parlent d'énergie divine et d'amour. Mais au-delà des concepts, nous avons besoin de connaître la joie de vivre dans le quotidien de notre existence. Et pour cela, nous avons besoin faire l'expérience de ce qui est vivant en nous et d'accéder à la connaissance directe de notre esprit.

Nous sommes tous traversés par différentes émotions telles que la joie mais aussi la peur et le désir. C'est parfois si intense que l'être humain est sujet à des réactions plus ou moins violentes pour obtenir quelque chose ou repousser ce qui lui fait peur. Nous produisons également des jugements moralisateurs, tant vis à vis de nous-mêmes que vis à vis des autres. Tout cela, nous devons bien le reconnaitre, crée le contraire de ce que nous souhaitons au fond.
Alors se pose une question toute simple : «Que pouvons-nous faire pour nous rendre la vie plus belle ? » et la réponse l'est tout autant : « Faire l'apprentissage de l'ouverture de l'esprit et du cœur et traduire dans nos actes quotidiens ce que nous réalisons de notre apprentissage »

Retour au Sommaire

Comment faire alors ?
Emprunter le chemin de la spiritualité, c'est se familiariser avec notre esprit, avec la vie que nous sommes. Et pour comprendre la réalité de la vie sous ses différents aspects, y compris les plus étranges pour notre intellect, nous pouvons nous entraîner à observer et à contempler ce qui est, sans jugement. Puis progressivement, lorsque l'on comprend « comment ça marche », nous pouvons commencer à éliminer les réactions malsaines liées à des conditionnements et des croyances qui empoisonnent souvent nos existences.

Ces réactions malsaines nous réalisons, dans l'expérience d'ouverture de notre esprit et de contemplation sans jugement, qu'elles sont générées par la peur, le rejet, la colère, l'envie, la jalousie ou encore par le désir jamais définitivement comblé.

Petit à petit, et de manière rationnelle, nous voyons qu'il n'y a plus d'intérêt à nourrir toutes ces émotions. Nous pouvons alors commencer à changer nos comportements et nos attitudes tant vis à vis de nous-mêmes que vis à vie des autres.

Une spiritualité authentique est donc incarnée dans l'expérience du quotidien et ne se limite pas à une conception intellectuelle ou une compréhension rationnelle ou émotionnelle. Elle n'est jamais séparée de la matérialité, elle est au cœur de toute chose. Le grain de blé en est un bel exemple : planté en terre, arrosé par la pluie et éclairé et réchauffé par la terre et le soleil, il donne un épi avec de nombreux grains qui, plantés à leur tour, donneront une gerbe de blé et ainsi de suite… Il y a dans ce cycle naturel cette énergie créatrice que d'aucun qualifie d'énergie divine ou d'énergie d'amour. Il en est de même avec la vie que nous sommes.

En conclusion :
Pour nous, la spiritualité est une composante universelle de notre existence et la réponse à notre aspiration au bonheur est à trouver en soi.
Elle ne peut donc pas être la « propriété » d'une quelconque religion ou mouvement, même s'il se proclame spirituel.
Diverses voies spirituelles existent. Alors comment choisir ? C'est une vraie question ! Dès-lors qu'elles facilitent notre capacité à nous ouvrir à la compréhension de nous-même et du monde, dès-lors qu'elles rendent véritablement la vie plus harmonieuse et joyeuse, elles sont bénéfiques et on peut, sans se tromper, emprunter ces chemins-là.

Au sein d'Happy-Terre, nous avons choisi de n'en choisir aucune en particulier.
Cependant, **chaque membre s'engage à vivre et partager des pratiques de communication bienveillante et la pratique de la pleine conscience-pleine présence**. Plus précisément, cela s'applique et prend forme dans la pleine présence à ce que nous vivons, dans la relation avec les autres et dans la relation avec soi.
Ce sont des pratiques fondées sur la bienveillance à l'égard de soi-même et de tout être vivant.

L'entraînement régulier à la pleine présence de ce que nous sommes et de ce que nous vivons permet à l'esprit de se discipliner progressivement.
La pratique de la bienveillance nous fait parvenir à une meilleure compréhension de ce que nous sommes réellement et de reconnaître l'autre comme un autre soi-même. Elle permet aussi de comprendre que notre véritable nature est saine au départ et que nous devenons ce que nous cultivons.

Cette vision et ces formes de pratiques spirituelles constituent pour nous une forme d'éducation à la paix et procure une vie dans laquelle la liberté et la responsabilité réciproque peuvent s'épanouir dans la joie.

Retour au Sommaire

- ***Qu'est-ce que la laïcité ?***

La laïcité est à la fois un concept en même temps qu'un cadre philosophique et éthique qui instaure le principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse.

Ce qui est laïque a pour caractéristique d'être ni ecclésiastique, ni religieux et indépendant vis-à-vis de toute confession religieuse. La laïcité est une condition politique pour garantir la liberté de conscience.
« La laïcité garantit à tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité républicaine.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect des principes de liberté de conscience et d'égalité des droits. C'est pourquoi, elle n'est ni pro, ni antireligieuse. L'adhésion à une foi ou à une conviction philosophique relève ainsi de la seule liberté de conscience de chaque femme et de chaque homme. »
(Source : http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite)

Pour mémoire, ce que disent la loi française et le droit européen en matière de laïcité et de religions.
La loi Française du 9 décembre 1905. *(Version consolidée au 06 mars 2008)*
« Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

La Convention européenne des droits de l'homme *(en vigueur en 2015).*
« Article 9 : Liberté de pensée, de conscience et de religion

1. *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.*

2. *La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »*

_____

Retour au Sommaire